



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 20 MAI 2016

Le vingt mai deux mille seize, 20 heures 00, le conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Jacqueline MAIGRET, Maire.

**Étaient présents :** Jacqueline Maigret, Jean Loriné, Daniel Thépenier, Nadine Ninot, Catherine Genet, Daniel Le Roy, Norbert Vincent, Elisabeth Oyer-Laurent, Annie Pincemin, Dominique Le Moal-Lassalle, Jacques Estrella, Vincent Lautie, Angélique Vanyper, Angélique Leroyer, Marc Labrousse, Annie De Grootte, Alain Coville, Denis Chrétien.

**Absent(s) :** Daniel Hermand, Jeanine Pessina, Christine Reveau, Stéphane Billault, Emmanuelle Marck.

**Absent(s) avec pouvoir :** Daniel Hermand à Angélique Leroyer, Christine Reveau à Jean Loriné, Stéphane Billault à Jacqueline Maigret, Emmanuelle Marck à Denis Chrétien.

Soit, sur 23 membres en exercice, 18 présents, 5 absents dont 4 avec pouvoir. Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 00.

Le quorum étant atteint, Mme le Maire ouvre la séance à vingt heures cinq.

Annie Pincemin est élue secrétaire de séance.

Madame le Maire explique l'envoi d'un procès-verbal rectificatif suite au conseil municipal du 15 avril dernier. Une note a accompagné ce nouvel envoi aux fins d'en expliquer la raison aux élus. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

#### SUBVENTIONS ACCORDEES

#### **N°2016-CMa-05-01 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES AMIS DU CENTRE DE SANTÉ RUPARI**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide d'accorder une subvention à hauteur de 1 000€ à l'association les Amis du centre de santé Rupari pour financer l'acquisition du matériel médical.

Article 2 : Le conseil municipal dit que les crédits seront pris sur le montant non attribué des subventions.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Mme La Trésorière.

## JEUNESSE

### **N°2016-CMa-05-02 : FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AU SÉJOUR DES JEUNES DE L'ELC POUR JUILLET 2016**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal autorise la Commune à demander aux familles le versement d'une participation de 350 € par participant au séjour à Barcelone organisé par l'ELC du 8 au 17 juillet 2017.

Article 2 : Le conseil municipal dit que les crédits sont prévus au budget.

Article 3 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et à Madame la Trésorière.

## CULTURE

### **N°2016-CMa-05-03 : FIXATION DU PRIX DE VENTE DES PLACES POUR LA PIÈCE LES BELLES SOEURS**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal décide de fixer le prix de la place de la pièce de théâtre Les Belles-Sœurs, programmée le 19 novembre à 20h30 à la salle Pompidou, au tarif unique de 9 euros la place.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

## DIVERS

### **N°2016-CMa-05-04 : PRISE EN CHARGE DE LA LOCATION DU GÎTE PHILIPPE OYER PAR LES COMMUNES DE MARINES ET DE GRISY-LES-PLÂTRES**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal accepte de prendre en charge la moitié des frais d'hébergement de la promotion dans le gîte Philippe Oyer, soit 384,40 euros pour chaque commune.

Article 2 : Le conseil municipal décide que le restant dû sera facturé à la commune de Grisy-les-Plâtres, partenaire de cette manifestation.

Article : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité ainsi qu'à Madame la Trésorière.

## PÉRISCOLAIRE

### **N°2016-CMa-05-05 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LES ACCUEILS PÉRISCOLAIRES**

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal adopte la modification du règlement intérieur pour les accueils périscolaires et les activités péri-éducatives.

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

## CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

### N°2016-CMa-05-06 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Article 1 : Le conseil municipal approuve la modification de l'article 4 du règlement intérieur du Conseil municipal des jeunes par l'ajout de la mention suivante : « Les candidats non-élus pourront intégrer les groupes de travail. Ils pourront également être suppléants d'un élu absent ou démissionnaire, en fonction du nombre de voix obtenues. ».

Article 2 : La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

### TIRAGE AU SORT DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNEE 2017

#### DECISIONS DU MAIRE

2016DM08 Attribution du marché de bail voirie 2016-2020 : RAMERY TRAVAUX PUBLICS – marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 90 000€ HT pendant toute la durée du marché (1 an reconductible 3 fois)

2016DM09 Attribution du marché « Travaux de réfection de voiries » passés sous la forme d'un accord-cadre et de son marché subséquent : Accord-cadre avec un montant minimum de 400 000€ HT et un montant maximum de 5 224 000€ HT pour toute la durée du marché (1 an reconductible 3 fois)

- COCHERY – Egalement titulaire du 1er marché subséquent « Rue Vieille de Chars » : 109 450.25€ HT
- DTP2I
- DUBRAC
- EIFFAGE

2016DM10 Attribution du marché 2016-2020 de réalisation des travaux de marquages au sol de la signalisation routière horizontale de voies communales de Marines : AXE SIGNA – marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 90 000€ HT pendant toute la durée du marché (1 an reconductible 3 fois)

2016DM11 Attribution du marché 2016-2020 de mise à disposition de bennes à déchets et traitement des déchets : ALLIECO – marché à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 89 000€ HT pendant toute la durée du marché (1 an reconductible 3 fois)

#### POINTS DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21h10.

A Marines, le 24 mai 2016,

Le Maire



Accueil  
MAIGRET